

Image not found or type unknown



Renseignements location apt

Par **quiot**, le **03/07/2011** à **17:52**

Bonjour,

nous venons de prendre une location qui est dans un etat de salete pas possible.nous n avons pas fait d etats des lieux av proprios.barre sur le bail tellement ils ont eu honte de nous louer en l etat.nous ayons offert 3 jrs de location.pour nettoyage.ns n avons pas le choix sinon a la rue.frigos moisiss.fuites d eau.saleté partout.pas d eau chaude.ns venons de rentrer dedans et n avons rien touche.pouvons nous faire un constat par huissier?pour ns couvrir...trop de choses contestables.obligation de rester un an.ayant rajouter une clause a ce sujet.un bail fait par ordinateur.une quittance loyer pareille sans signature.
merci pour votre reponse.

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **18:23**

Le bail n'est pas signé par le bailleur ?

Si c'est ça, il n'a aucune valeur et vous n'êtes pas locataire.

Vous ne devez pas vous installer et aller dès demain porter les clefs à l'huissier avec copie du bail pour faire l'EDL